

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 NOV. 2014

La ministre de l'écologie, du développement durable et
de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L. ROY